



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

DB
D. Carreau
D. Almonic

Direction départementale des territoires
Unité Territoriale Sud

Affaire suivie par : Frédéric Hernandez

Tél. : 04 75 26 90 10

courriel : frederic.hernandez@drome.gouv.fr

Valence, le 07 janvier 2019

Le Préfet

à

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération
Montélimar Agglomération
Maison des services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELMAR



Objet : Mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montboucher sur Jabron.

Suite à la délibération d'approbation de la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montboucher sur Jabron par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération en date du 18 novembre 2019, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'approbation de la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire à partir du 21 décembre 2019.

Je vous rappelle les obligations issues de l'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.

Une première obligation s'impose depuis le 1^{er} janvier 2016 : dès l'approbation, la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Montboucher sur Jabron doit être rendue accessible en ligne. Elle peut-être publiée sur le site internet communal s'il existe ou, au choix, celui de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération, celui de l'État ou encore sur le géoportail de l'urbanisme (GPU). À noter qu'à compter du 01 janvier 2020, tout PLU devra être publié sur le GPU pour être exécutoire.

La seconde obligation prévoit que la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme doit être numérisée au format CNIG et transmise à l'État dans ce format.

Je reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans la publication de cette mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montboucher sur Jabron .

Le responsable de l'Unité Territoriale Sud

Christophe BONAL

copie SATR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires

Nyons, le 07 janvier 2019

COMMUNE de MONTBOUCHER SUR JABRON

**M ISE EN COMPATIBILITÉ N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Approbation de la mise en compatibilité n°1

Objet : Caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération d'approbation du 18 novembre 2019

Date de transmission au Préfet : 21 novembre 2019

Mesures de publicité

- Affichage en mairie : 27 novembre 2019
- Insertion dans la presse : Dauphiné Libéré le 05 décembre 2019

Contrôle de légalité

- Date de la lettre au maire :
- Observations :



Date à laquelle la délibération devient exécutoire

21 décembre 2019

Pour le directeur départemental des territoires,
Le Chef de l'unité territoriale,

Christophe BONAL